

**Objet : SECURITE ROUTIERE AUX ABORDS DES ECOLES**

**Réseaux :** Tous

**Niveaux et services :** FOND (Mat/Prim/Ord)

**Période :** année scolaire 2001/2002

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs des Provinces ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Membres de l'Inspection de l'Enseignement fondamental de la Communauté française ;
- Aux membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'Enseignement fondamental subventionné ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires organisées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires officielles subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires libres subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;

**Pour information :**

- Aux Organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux Associations de parents ;
- Aux centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française.

**Autorités :** Min.

**Signataire :** Jean-Marc NOLLET

**Gestionnaire :** cabinet du Ministre

**Personne-ressource :** Jean-Paul BOUCHOMS

**Référence facultative :**

**Renvoi(s) :**

**Nombre de pages :** texte : 5 p. annexes : 2 p.

**Téléphone pour duplicata :** Agers : 02/213.59.11 internet : [www.agers.cfwb.be](http://www.agers.cfwb.be)

**Mots-clés :** Sécurité routière

Bruxelles, le

**Objet : SECURITE ROUTIERE AUX ABORDS DES ECOLES**

**Circulaire n° 69**

**DES CHIFFRES ET DES COMPORTEMENTS...**

Les chiffres de la sécurité routière ne peuvent laisser personne indifférent.

Le rapport du 12 juillet 2001, fait au nom du groupe de travail « Droit de l'Enfant » (Sénat, Justice et Affaires sociales, Madame Sabine de Bethune et Monsieur Paul Galand) constate que « les accidents de la route sont la plus grande cause de décès des enfants dans nos pays occidentaux et dès lors en Belgique ».

Concernant les abords des écoles et les chemins qui y mènent, des données de la Région wallonne de 1995 mentionnent que *« la majorité des accidents impliquant des enfants entre 3 et 13 ans ont lieu en semaine entre 8 et 9 heures et entre 16 et 18 heures. Si dans 46% des cas, l'enfant était piéton ou cycliste, dans 44%, l'enfant était passager de la voiture (ce qui tend à démontrer que la voiture n'est pas le mode de transport le plus sûr). 4,4 % des accidents ont lieu devant la porte de la maison, 15,6% dans la rue du domicile, 15,6% dans le quartier du domicile, 18,8% dans le quartier de l'école, 11,3% dans la rue de l'école, 6,9% devant la porte de l'école, 27,4% ailleurs.*

Ces données doivent nous faire réagir.

Si je suis conscient de la somme de travail qu'implique une rentrée scolaire pour les directions d'écoles, les institutrices et les instituteurs ainsi que pour les parents, je vous demande de réfléchir dès maintenant au problème de la sécurité routière aux abords de votre école, particulièrement au moment de l'entrée et de la sortie des élèves.

Vous l'aurez certainement constaté par vous-mêmes, de trop nombreux parents qui viennent à l'école en voiture conduire ou chercher leur enfant, ne respectent pas les règles élémentaires de sécurité routière (comme par exemple le port de la ceinture de sécurité pour les enfants). Aux abords des écoles, nombreux sont ceux qui se garent en double file, sur le trottoir, sur les passages pour piétons, effectuent des manœuvres dangereuses ou roulent simplement trop vite sans tenir suffisamment compte de la présence des enfants.

Ces comportements mettent directement en danger la vie des enfants et déforcent considérablement l'apprentissage des règles de sécurité routière qui leur est donné, apprentissage que tout le monde s'accorde pourtant à qualifier d'indispensable. En effet, si l'école contribue à apprendre aux enfants à « lire » la route, à comprendre et respecter ses règles, à déjouer ses pièges, cet effort d'éducation est fortement mis à mal par le contre-exemple des adultes.

Cette situation est d'autant plus regrettable que des enquêtes concordantes ont montré que, dans de nombreuses écoles primaires, plus de la moitié des enfants habitant à moins de 500 mètres de l'école sont conduits par leurs parents en voiture.

### **ACTIONS POSITIVES A MENER MAINTENANT**

Un début d'année scolaire est l'occasion de prendre de nouvelles habitudes. C'est pourquoi, je vous invite à initier une réflexion sur la sécurité aux abords de votre école lors de votre prochain conseil de participation.

Il ne s'agit évidemment pas de se culpabiliser mais bien de se responsabiliser.

Je ne doute pas que, dans le cadre de votre réflexion, vous trouverez durant l'année scolaire les moyens adéquats pour sensibiliser les enfants et les parents de votre établissement à ce problème. De nombreux pouvoirs organisateurs et directions d'école, le plus souvent en concertation avec les communes, font depuis longtemps preuve d'initiatives : formation d'équipes de patrouilleurs scolaires, placement de barrières empêchant le stationnement devant l'école, affectation d'auxiliaires de police pour garantir la sécurité, etc. Toutefois, je me permets de vous suggérer d'autres actions positives à mener de concert par les directions, les enseignants, les élèves, les parents, les autorités locales et les associations citoyennes.

Je vous encourage tout d'abord à interpellier les pouvoirs locaux sur l'opportunité de renforcer la présence des auxiliaires de prévention aux abords de votre école ainsi que les infrastructures, notamment la signalisation, les ralentisseurs et les chicanes.

Vous pouvez également demander aux gestionnaires de voiries - régions, provinces, communes - qu'une « zone-abord des écoles » soit créée aux abords de votre établissement. L'arrêté royal « zone-abord des écoles » pris à l'initiative d'Isabelle Durant, vice-première Ministre, Ministre des Transports et de la Mobilité, fait actuellement l'objet d'une consultation auprès des Régions ; il prévoit la possibilité de limiter la vitesse autorisée à 30 Km/h dans la zone ainsi définie.

Plusieurs possibilités s'offrent également à votre école et aux membres de la communauté éducative pour diminuer la pression du trafic aux abords de l'établissement. Vous pouvez ainsi mener une campagne d'information sur les transports en commun avec l'aide des sociétés de transport STIB et TEC. Chaque jour, elles acheminent déjà plus de 320.000 élèves vers leurs écoles (183.000 à Bruxelles, 150.000 en Wallonie).

Pour vous aider dans cette action, il vous sera possible, à partir du 25 septembre 2001, de réaliser la « fiche d'accessibilité multimodale » de votre école. Une fiche d'accessibilité est un document qui reprend de manière synthétique l'ensemble des informations nécessaires pour se rendre en un lieu déterminé par tous les moyens de transport disponibles : train, bus, tram, voiture, vélo, marche, etc. Elle constitue donc un outil efficace pour mieux faire connaître les alternatives à la voiture et les zones de stationnement sûres aux abords de votre école. Pour vous doter de cet outil, le Service Fiche d'Accessibilité de la Région wallonne met gratuitement à la disposition de toutes les écoles de la Communauté française : un guide méthodologique, une formation gratuite, la mise en forme de la carte (celle-ci est réservée pour l'instant à la Wallonie) et une assistance téléphonique.

A l'occasion de la Semaine de la Mobilité 2001, la Région wallonne a mis au point quatre actions « clé sur porte » particulièrement adaptées aux écoles. Avec l'aide d'associations partenaires, elles permettent aux établissements qui le souhaitent :

- a) de mettre en place des rangs à pied ou à vélo (« Le chemin des écoliers » avec Pro Vélo) ;
- b) d'établir une centrale de covoiturage (« Rouler malin » avec Taxistop) ;
- c) d'améliorer la qualité des cheminements piétons aux abords de l'école (« A pied, ça roule » avec Pedibus) ;
- d) de tester l'efficacité d'une zone 30 ou d'une rue cyclo-piétonne devant l'école. (« Vive la rue » avec la Ligue des Familles). Chacune des organisations citées ici peut mettre à votre disposition gratuitement, dans toute la Communauté française, un guide méthodologique et des conseils pour mener à bien une de ces actions dans votre école.

Si votre école souhaite mener une action pour améliorer la sécurité des déplacements des écoliers à vélo, elle peut également s'adresser à l'Ecole wallonne des Moniteurs de Vélo-Ecole et à Pro Vélo.

L'IBSR (Institut Belge pour la Sécurité Routière) et le Réseau IDée mettent à votre disposition une vaste banque de données incluant des outils pédagogiques et les références d'un grand nombre d'organisations ressources. Des autocollants réfléchissants à destination des enfants et des parents peuvent également être obtenus auprès du Délégué général de la Communauté française aux Droits de l'enfant.

## **ACTIONS FUTURES**

Le problème de la sécurité routière est un vaste chantier et son enjeu est capital. Il s'agit à terme de permettre à chacun de développer son autonomie dans un espace sécurisé.

Début de l'année 2002, j'aurai l'occasion de vous interpellier à nouveau suite aux recommandations et objectifs qu'auront formulés les Etats Généraux de la sécurité routière qui se tiennent actuellement sous l'égide de la vice-première Ministre, Isabelle Durant. Lors de ces Etats Généraux, la protection des usagers doux (piétons, cyclistes, enfants, personnes à mobilité réduite) serait concrétisée par l'introduction d'un code de la rue, c'est-à-dire une adaptation en profondeur du code de la route vers un meilleur partage de l'espace public en agglomération.

De plus, à cette époque, de nombreux projets pilotes impliquant des écoles et touchant à la sécurité routière et à la mobilité, auront fait l'objet d'une évaluation (projets initiés par la vice-première Ministre, par Monsieur Robert Delathouwer, Secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente et par le Ministre José Daras, Ministre wallon des Transports, de la Mobilité et de l'Energie).

L'Etat fédéral mène actuellement le projet « école mobile » en collaboration avec les associations Nme-link, Coren et Langzaamverkeer. Ce projet pilote consiste à sensibiliser à la mobilité durable des écoles des trois régions du pays. La Région bruxelloise est associée au projet pour son territoire.

La Région wallonne réalise en ce moment une étude sur la mobilité durable en milieu scolaire, accompagnée d'expériences pilotes dans dix écoles primaires et secondaires, officielles et libres, urbaines et rurales dans les deux Communautés française et germanophone. Cette étude débouchera en juin 2002 sur la réalisation d'un « guide des écoles mobiles ». Il comportera un ensemble de fiches d'actions susceptibles d'améliorer l'accessibilité et la sécurité de l'école. Il permettra aux établissements les plus motivés de réaliser un « plan de déplacement scolaire ».

L'évaluation de tous ces projets sera l'occasion de poursuivre et d'étendre la réflexion.

## EN CONCLUSION

Je crois que la question de la sécurité routière aux abords des écoles mérite qu'on s'y attèle dès maintenant et vous remercie d'avance de votre détermination. Comme le souligne très justement le Plan Fédéral de sécurité routière, adopté par le Gouvernement le 20 juillet 2000, *la sécurité routière doit être considérée comme un droit fondamental pour l'individu*. A fortiori pour les enfants.

Le Ministre de l'Enfance,  
chargé de l'Enseignement fondamental,  
de l'accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.

Jean-Marc NOLLET

N.B.: vous trouvez ci-joint une liste (non exhaustive) d'organismes traitant de la sécurité routière et de la mobilité. Ceux-ci pourront vous fournir de nombreux documents pédagogiques. Certains d'entre eux dispensent des animations dans les écoles.

Liste (non exhaustive) d'organismes traitant de la sécurité routière et de la mobilité.

- l'IBSR (Institut Belge pour la Sécurité Routière) : chaussée de Haecht 1405, 1130 Bruxelles, tél : 02/244.15.11, fax 02/216.43.42 , Email : [info@ibsr.be](mailto:info@ibsr.be) - internet : [www.ibsr.be](http://www.ibsr.be)
- Les pistes mobiles de la Police fédérale : rue Fritz Toussaint, 47, 1050 Bruxelles. tél (général) : 02/642.65.66 fax : 02/642.65.67
- RESEAU IDEE : rue des Deux-Eglises 47, 1000 BXL tel : 02/286.95.70, fax : 02/286.95.79 Email : [info@reseau-idee.be](mailto:info@reseau-idee.be) Internet : [www.reseau-idee.be](http://www.reseau-idee.be)
- Service Fiche d'Accessibilité de la Région wallonne : Direction générale des Transports du MET (D311) 8, boulevard du Nord, 5000 Namur Tél : 081/77.31.20 Email : [fiches-access-mobilite@met.wallonie.be](mailto:fiches-access-mobilite@met.wallonie.be) Internet : [www.semainemobilite.org](http://www.semainemobilite.org)
- SEMAINE de la MOBILITE : Inter Environnement Wallonie, boulevard du Nord 6, 5000 Namur, tél : 081/25.52.80, fax : 081/22.63.09, Email : [semmob.iew@swing.be](mailto:semmob.iew@swing.be), Internet : [www.semainemobilite.org](http://www.semainemobilite.org)
- Pro Vélo : rue de Londres, 15, 1050 Bruxelles. Tel : 02/50273.55 fax 02/502.86.41 Email : [info@provelo.org](mailto:info@provelo.org) - internet : [www.provelo.org](http://www.provelo.org)
- Le GRACQ (Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens) : Maison des Cyclistes, rue de Londres, 15, 1050 Bruxelles. 02/502.61.30
- Le Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant : rue l'association, 11, 1000 Bruxelles fax : 02/223.36.46 Email : [dgde@cfwb.be](mailto:dgde@cfwb.be) soit 0800/20.000 (numéro vert de la Communauté française).
- Le C.R.E.C.CI.DE (Centre Régional Et Communautaire de Citoyenneté et de Démocratie) : Lac de Bambois, rue de Stierlinsart, 45, 5070 Fosses-La-Ville Tél : 071/714.761 Fax 071/714.762 Email [info@creccide.org](mailto:info@creccide.org) internet : [www.creccide.org](http://www.creccide.org)
- Coren : rue Van Elewijck 35, 1050 Bruxelles, tél et fax 02/640.53.23, Email [coren@skynet.be](mailto:coren@skynet.be), Internet : [www.ful.ac.be/hotes/coren/](http://www.ful.ac.be/hotes/coren/)
- Nme-link : rue Royale, 171 Bte 3, 1210 Bruxelles. tél : 02/209.16.32 fax 02/209.16.31 Email : [info@nme-link.be](mailto:info@nme-link.be) , Internet : [www.mobilie.be](http://www.mobilie.be)
- L'APPER Régions wallonnes - Liège, Namur, Luxembourg - (Association des Parents pour la Protection des Enfants sur les Routes) : rue Jean Vercheval, 40, 4040 Herstal. Tél et Fax 04/264.25.37
- L'APPER Hainaut : rue des Combattants, 55, 7620 Bleharies tél : 069/34.67.24

- PEVR (Parents d'Enfants Victimes de la Route) : avenue de Tervuren, 268 A, 1150 Bruxelles 02/778.25.02 fax : 02/778.25.17
- L'ARPA – Mons- (Association Régionale pour la Prévention des Accidents) : rue Chisaire, 10, 7000 Mons tél : 065/37.77.10 fax : 065/37.77.88
- l'EWMV (Ecole Wallonne des Moniteurs de Vélo Ecole) : cité du Parc, 7, 5100 Naninne, tél : 087/44.66.56 fax 081/40.05.01 Email : ewmv@wanadoo.be
- Maison des Cyclistes de Liège : rue de Gueldre 3, 4000 Liège, tél : 04/229.99.54, fax : 04/222.99.56, Email : [liege@provelo.org](mailto:liege@provelo.org)
- Maison des Cyclistes de Charleroi : rue du Grand Central 57, 6000 Charleroi, tél : 071/53.58.50, fax : 071/53.83.53, Email : [charleroi@provelo.org](mailto:charleroi@provelo.org), Internet : [www.provelo.org/charleroi](http://www.provelo.org/charleroi)
- Pedibus (service wallon de conseils en cheminements piétons) : rue du Grand Champ 4, 5380 Z.I. Noville-les-Bois, tél 081/83.02.35, fax 081/23.02.36 Email [contact@plain-pied.org](mailto:contact@plain-pied.org), Internet : [www.plain-pied.org](http://www.plain-pied.org)
- NoMo –autrement mobile- : avenue de l'arbre Ballon, 20 bte29, 1090 Bruxelles, tél : 02/478.83.79 nomo\_asbl@yahoo.com
- Taxistop : rue Fossé aux loups 28, 1000 Bruxelles, tél : 02/227.93.03, fax 02/223.22.32
- la Ligue des Familles : rue du Trône, 127, 1050 Bruxelles, tél : 02/507.72.57, fax : 02/507.72.00
- SNCB : rue de France 85, 1060 Bruxelles, tél : 02/525.26.19, fax : 02/525.47.80
- STIB : avenue de la Toison d'Or, 15, 1050 Ixelles. Tél : 02/515.20.00 Fax : 02/515.32.85
- TEC Liège-Verviers : rue du Bassin 119, 4030 Liège, tél : 04/361.91.11, fax : 04/367.12.00
- TEC Namur-Luxembourg : avenue de Stassart 12, 5000 Namur, tél : 081/72.08.11, fax : 081/72.08.33
- TEC Brabant Wallon : rue Henri Berger 6, 1300 Wavre, tél : 010/23.53.53, fax : 101/48.04.44
- TEC Charleroi : place des Tramways 9, 6000 Charleroi, tél : 071/23.41.11, fax : 071/23.42.09
- TEC Hainaut : place Léopold 9A,7000 Mons, tél : 065/38.88.11, fax : 065/38.88.10-24

-----